

ISTAV

solutions globales sur la gestion
animale en ville

Bulletin d'inscription

LES SOURIS PROLIFÈRENT, QUELLES SOLUTIONS ?

Journée d'étude
Marseille, le 7 février 2012

A retourner à : ISTAV SARL – 85, avenue Pasteur – 93260 Les Lilas
Tél. 01 43 62 67 82 ou 09 81 16 02 67
Fax : 01 43 63 51 43 – Email : info@istav.fr

Remplir un bulletin par participant

Participant

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. fixe
direct :

Fax :

Email
(adresse
convocation)

Je déjeune avec les autres participants
(repas inclus dans le prix de la journée) :

Oui Non

Entreprise

Nom et prénom du Responsable Formation :

Dossier d'inscription suivi par :

Tél. fixe
direct :

Fax :

Email :

Raison sociale :

Effectif :

Adresse
complète :

Complément
d'adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Code Naf :

Règlement

ci-joint un chèque de € à l'ordre de ISTAV SARL

Tarif 179,40 € TTC (dont TVA 29,40 €) par participant, déjeuner inclus

Valable uniquement pour la journée d'étude du 7 février 2012

Date, Signature et Cachet

Facturation

Etablissement à facturer, si différent :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve,
ni restriction, des conditions de participation figurant au verso.

>> Conditions de participation

Journée d'étude du 7 février 2012

« LES SOURIS PROLIFERENT, QUELLES SOLUTIONS ? »

Objet

Les présentes conditions de participation valent conditions générales de vente qui sont acceptées sans réserve, ni restriction, par la signature du recto du bulletin d'inscription par l'Entreprise. Ces conditions générales de vente prévalent sur tout autre document de l'Entreprise, en particulier ses conditions générales d'achat.

Validation d'inscription

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du dossier d'inscription - dûment revêtu de la signature de la personne habilitée et du cachet de l'Entreprise - accompagné du paiement de la totalité de la prestation.

Les inscriptions sont confirmées nominativement aux participants et au responsable du suivi du dossier, par Email, avant le début de la journée d'étude précisant les horaires, le programme détaillé et le plan d'accès du stage.

Tarif, règlement et facturation

Le prix de la journée d'étude du 7 février 2012 s'élève à 150 euros hors taxe par participant, majoré de la TVA en vigueur (19,6%, soit 29,40 euros), soit un total de 179,40 euros TTC par participant. Le déjeuner est compris dans le prix de la journée. Toute journée commencée est due en totalité.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant et sans escompte, par chèque à l'ordre de ISTAV SARL (en cas de virement, nous contacter). Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente donnera lieu à des pénalités de retard calculées à 5 (cinq) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la journée d'étude auprès de l'OPCA dont vous dépendez. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur le présent bulletin d'inscription valant convention de formation. En cas de prise en charge partielle par votre OPCA, la différence doit nous être réglée avec le retour du bulletin d'inscription.

Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, ISTAV SARL se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'Entreprise. Les factures seront établies au plus tard après la journée d'étude.

Documents contractuels

Le présent bulletin d'inscription et ses conditions de participation valent convention de formation. Après la journée d'étude, une facture et une attestation de formation sont adressées par Email au responsable du dossier de la journée d'étude.

Modalités et objectifs

La durée de la journée d'étude est de 7 (sept) heures. Elle a pour objectifs d'identifier de nouvelles stratégies de lutte adaptées aux lieux à traiter et les mettre en pratique, de se sensibiliser ou se perfectionner aux méthodes et traitements de lutte contre les souris, de mieux travailler avec des entreprises spécialisées. Elle relève de l'une des catégories de formation prévues à l'article L. 6313-1 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, conversion, entretien ou perfectionnement des connaissances. A l'issue de la journée d'étude, une fiche d'évaluation est remplie par le participant.

Conditions d'annulation

Toute annulation par l'Entreprise doit être communiquée par écrit ou par courriel à info@istav.net. Si elle intervient dans les 5 (cinq) jours ouvrés avant la date de la journée d'étude, pour quelle que cause que ce soit, l'intégralité du montant de la formation sera due, à titre d'indemnité forfaitaire. La présente clause ne s'applique pas en cas de remplacement du participant indiqué au recto par un autre participant 3 (trois) jours ouvrés avant la date de la journée d'étude.

Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre ISTAV SARL et ses clients Entreprise relèvent de la loi française.

Attribution de compétences

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou le lieu de résidence de l'Entreprise, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ISTAV SARL
Organisme de formation déclaré en Préfecture de la
région Ile de France sous le numéro 11 93 05597 93.
SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 85, avenue Pasteur – 93260 Les Lilas.
Siret : 499 838 050 00015.
RCS : 499 838 050 RCS BOBIGNY.
Tél : 01 43 62 67 82 - Fax : 01 43 63 51 43
Email : info@istav.net – Site : www.istav.net